

Subventions « Patrimoine »

Le Comité syndical de mars 2021 a décidé d'inscrire au Budget supplémentaire un montant total de crédits à hauteur de 50.000 €. Depuis cette date, 5 subventions ont été attribuées pour un montant de 10 648 €. Une restitution de projet et cinq nouvelles demandes sont présentées ci-dessous.

1) Projets de développement touristique

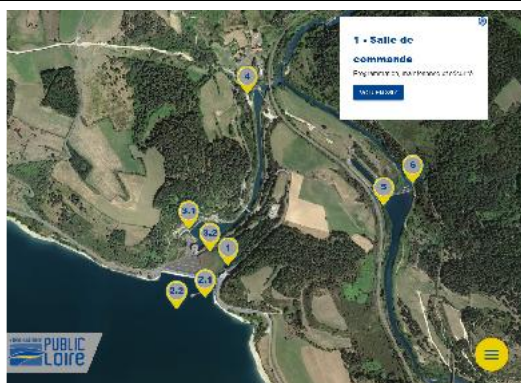
Valorisation du patrimoine industriel : conception et réalisation de visites virtuelles des ouvrages de Naussac et de Villerest

Le Comité syndical d'octobre 2020 a autorisé la conception et réalisation de visites virtuelles des ouvrages de Naussac et de Villerest. Celles-ci, focalisées sur l'environnement et le fonctionnement des deux ouvrages, ont été réalisées au printemps 2021 et finalisées durant l'été.

Les deux visites proposent une présentation vulgarisée des ouvrages et de leur fonctionnement, ainsi que des ressources documentaires succinctes sur des points d'intérêt remarquables propres à chacun des deux barrages. Cinq chapitres sont proposés par visite : situation, présentation, fonctionnement, vie du barrage et parcours 360°. Le travail a été réalisé par une prestation confiée à *Les décodeurs associés* dans le cadre d'un marché public.

Ces visites virtuelles ont été conçues pour être visionnées uniquement sur place, afin de remplacer une visite réelle devenue exceptionnelle en raison des conditions de sécurités renforcées depuis ces dernières années. Il n'est pas prévu, à ce stade, de les diffuser sur internet (même si cela est possible). Ainsi, dans le cadre de cette prestation, des recommandations ont été faites sur le matériel de diffusion. Des échanges avec l'office de tourisme de Langogne, pour ce qui concerne le barrage de Naussac, ont eu lieu dans la perspective de l'organisation de visites organisées, en groupe, sur place et sous la forme d'un visionnage du film et d'une visite commentée extérieure. Cette organisation, dans la perspective de la saison touristique 2022, reste à préciser.

Quelques captures d'écran des films réalisés :



Actions intégrées de développement sur des sites départementaux pour la période de référence 2020/2021 – Conseil départemental de la Haute-Vienne

L'Etablissement est sollicité par le Département de la Haute-Vienne pour participer financièrement à des actions intégrées de développement sur des sites dont il est propriétaire.

Le Département poursuit son action de valorisation de 2 sites touristiques : le Lac de Saint-Pardoux (photo ci-dessous à gauche), lac artificiel situé à 25 km au Nord de Limoges, un des principaux lacs touristiques du Limousin et l'étang de La Pougé (photo ci-dessous à droite), plan d'eau de 32 ha, situé à 35 km à l'Est de Limoges, dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin, offrant notamment un sentier d'interprétation (accessible aux personnes à mobilité réduite), un espace de pêche, un observatoire ornithologique.

Le Conseil départemental sollicite l'Etablissement afin que puisse être pris en compte une partie du financement de l'aménagement de ces sites pour les actions suivantes : aménagements du bord du lac et paysager pour le lac de Saint-Pardoux et mise en place d'une passerelle piétonne pour l'étang de la Pougé. Pour ces investissements estimés à 400 K€, le Conseil départemental sollicite l'Etablissement à hauteur de 2,5 % soit 10 K€.



2) Subventions « patrimoine »

Club Athlétique Langonnais (48) – Naussac Run Nature (26/09/2021)

Cette manifestation qui s'est déroulée dernièrement a réuni près de 150 participants. En dehors de l'aspect sportif, l'objectif des organisateurs était également de faire découvrir le site de Naussac. Deux courses ont été organisées (8 et 14 km) ainsi que des courses enfants. A noter qu'une partie des frais d'inscription des participants est reversée aux « Virades de l'espoir ».

Il est à noter que l'Etablissement avait accordé une subvention de 1 500 € pour cette manifestation en 2020, mais que celle-ci n'avait pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Promotion	1 100,00 €	Inscriptions	1 800,00 €	34 %
Technique	1 200,00 €	Partenariat public	2 000,00 €	37,7%
Ravitaillement /collation / Remise des prix	300,00 €	Dont EP Loire	1 500 €	28,3 %
Tenues des bénévoles	400,00 €	Partenariat privé	1 500,00 €	28,3 %
Lots inscriptions / dotations podium	2 300,00 €			
TOTAL	5 300,00 €	TOTAL	5 300,00 €	

La Lozérienne de VTT (LVO Sport Event) – Naussac, 29/31 octobre 2021

L'Etablissement est sollicité pour participer financièrement à de cette manifestation qui traversera le département de la Lozère et fera étape le 30 octobre 2021 à Langogne. Pour cette journée, le parcours sera principalement positionné autour du lac de Naussac. Outre l'aspect sportif (3 jours de compétition, des spéciales et des liaisons, 1 courses nocturne, 3 départs en *Mass-start...*), cette manifestation a pour ambition de renforcer l'attrait touristique du territoire. Elle comptait près de 300 inscrits en 2019, sa dernière édition.

A noter que le Comité syndical de l'Etablissement du 26 février 2020 avait donné un accord pour une participation financière à hauteur de 3 000 € pour cette manifestation sportive ; néanmoins, en raison du contexte sanitaire, celle-ci, prévue au printemps 2020 avait dû être annulée.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Frais administratifs, assurance et organisation	7 500 €	CD 48	3 000 €	5,62%
Communication	21 600 €	Région Occitanie	5 000 €	9,36%
Logistique	16 600 €	Etablissement public Loire	3 000 €	5,62%
Secours	2 350 €	Collectivités	7 500 €	14,04%
Lots, primes et coupes	2 450 €	Sponsors	6 750 €	12,64%
Speaker / sono	2 900 €	Inscriptions	27 500 €	51,50%
		Recettes diverses	650 €	1,22%
TOTAL	53 400 €	TOTAL	53 400 €	

Maison de Loire d'Indre-et-Loire (37) – Les semaines de l'eau 2020-2021

Dans ce cadre, la Maison de Loire 37 organise à destination des scolaires et du grand public des modules d'animation et des conférences. Cette initiative est organisée pour la 3^{ème} année et l'Etablissement y a participé financièrement à hauteur de 1 324 € en 2018 et 795 € en 2019

Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Animations scolaires et grand public	13 868 €	Ville de Montlouis-sur-Loire	21 182 €	89,16 %
Montage projet	8 600 €	Etablissement public Loire	2 376 €	10 %
Conférences	1 290 €	Autofinancement	200 €	0,84 %
TOTAL	23 758 €	TOTAL	23 758 €	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « manifestations », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 5 %, soit une subvention de 1 188 €.

Ville d'Orléans (42) – Festival de Loire (22/26 septembre 2021)

La ville d'Orléans a organisé du 22 au 26 septembre la 10^{ème} édition du Festival de Loire (1^{ère} édition en 2003). Il s'agit du plus grand rassemblement européen de la marine fluviale. Sur 2 km de quais plus de 200 bateaux de Loire et d'autres fleuves y ont été accueillis. De nombreuses animations festives et pédagogiques autour du patrimoine fluvial ont été proposées aux visiteurs durant les 5 jours du festival.

La ville d'Orléans sollicite une subvention de 5 000 € pour l'organisation de ce festival 2021, ce montant est identique à ceux apportés par l'Etablissement lors des 4 dernières éditions (2013, 2015, 2017 et 2019).

Il est à noter que les locaux de l'Etablissement public Loire à Orléans, situés sur le quai du Fort Alleaume, sont au cœur de cette importante manifestation. Une exposition intitulée « *Cartagog'eau sur le bassin de la Loire et ses affluents* » a d'ailleurs été proposée aux visiteurs du Festival, sur les grilles du site, lieu de passage important. L'exposition reste visible jusqu'au 15 novembre. Elle est par ailleurs déclinée sur bâches plastiques et peut être prêtée aux collectivités qui le souhaitent.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Actions intégrées de développement sur des sites départementaux pour la période de référence 2018	Conseil départemental de la Haute-Vienne	400 000 €				10 000 €	2,5 %	10 000 €
Naussac Run Nature (26/09/2021)	Club Athlétique Langogne	5 300 €	Naussac			1 500 €	28,3 %	1 500 €
Lozérienne VTT (29-31/10/2021)	LVO Sport Event	53 400 €	Naussac			3 000 €	5,62 %	3 000 €
Les semaines de l'eau 2020-2021	Maison de Loire d'Indre-et-Loire	23 758 €		X	X	2 376 €	10 %	1 188 €
Festival de Loire 2021	Ville d'Orléans		X	X	X	5 000 €		5 000 €
TOTAL								20 688 €

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)

